



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-361**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 27 juin 2023, le « *Règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206-P* ».

Ce règlement modifie le *Règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton* afin d'autoriser, uniquement sur le terrain d'un théâtre et destiné exclusivement aux artistes œuvrant pour ledit théâtre, une résidence multifamiliale isolée (maximum 6 logements).

Le 10 août 2023, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 21^e jour du mois d'août de l'an 2023

Directrice générale
et greffière-trésorière,

Lyne Rivard